

Ce brave Monsieur GAUBERT !!!



Un certain Thierry GAUBERT émarge, sans vergogne, depuis 2001, dans les comptes de la BPCE. (e-mail et téléphone 00158403325- dans la messagerie BPCE).

Il fut recruté en son temps par Milhaud, à l'époque des 3 M, ou plutôt de M les 3 maudits (pour paraphraser Fritz Lang), Milhaud, Mérindol, Mettling.

Il officie en tant que **Directeur des Relations Publiques de M. François PEROL**, ci-devant président du groupe BPCE.

Cela nous interpelle. En effet, ce brave Monsieur. GAUBERT vient d'être mis en examen le 21/09/2011, par le juge Renaud Van Ruymbeke, dans l'affaire dite de Karachi, pour **recel d'abus de biens sociaux**. Rappelons que son épouse, Hélène de Yougoslavie, avait révélé que son mari « aurait accompagné, en Suisse, Ziad Takieddine pour aller chercher des **valises volumineuses de billets** »(source Wikipédia) destinés à financer la campagne électorale d'Edouard Balladur.

Rappelons aussi que ce brave M. Gaubert a déjà été **mis en examen en 2008** par le juge Richard Pallain, pour **abus de biens sociaux** et escroquerie « dans le cadre de l'utilisation des **fonds du 1% logement** des Hauts de Seine.

Un rapport de l'Inspection Générale des Finances le soupçonne d'enrichissement personnel et estime qu'il menait un « *train de vie excessif, non dénué d'aspects somptuaires, sans rapport ni avec la taille, ni avec la finalité non lucrative de la filiale du CIL qu'il dirigeait* »(source Wikipedia).

Cette mise en examen fait suite à une information judiciaire ouverte par le procureur Yves Bot, en 1999, pour « *abus de biens sociaux, abus de crédit, exercice illégal de la profession de banquier, abus de confiance, favoritisme, escroquerie au préjudice de l'Etat* ». (source l'Express du 05/04/2007).

Rien que ça. Bon, le détournement présumé ne se monte qu'à seulement 23.5 millions d'euros. Comme vous le voyez, y a pas de quoi fouetter un chat (sic). !!!!

Certes, tant qu'il n'y a pas eu jugement, ce brave M. GAUBERT est présumé innocent. Et nous nous devons de respecter cette présomption d'innocence.

Cependant, il nous semblait que « dans la République irréprochable » dans laquelle nous vivons, (lol) une personne mise en examen pour des affaires financières se devrait de ne plus faire partie d'un établissement comme le nôtre, qui, nous semble-t-il, s'appelle « établissement financier ».

A tout le moins, des ministres mis en examen, ou louant un logement pour un prix dérisoire (Hervé Gaymard), avaient été contraints de démissionner.

De même, dans les entreprises du groupe, combien de salariés sont sanctionnés, voire licenciés parfois pour des broutilles !!!

Il nous semble donc aberrant qu'une personne soupçonnée des faits décrits ci-dessus, puisse encore se prévaloir d'un établissement comme la Caisse d'Epargne, qui plus est comme Directeur des Relations Publiques. Il s'agit là d'une question d'image de marque de notre enseigne, mais plus encore, tout simplement, d'éthique et de morale publique. Nous sommes désolés de terminer ce tract par ces 2 gros mots.

Il est vrai, que, « chez ces gens-là, » ces termes sont inconnus !!!

Souhaitons que ce personnage ne fasse bientôt plus partie de notre établissement !!!

**Vous pensez comme nous,
REJOIGNEZ NOUS !
ADHEREZ A LA Cfdt**

Vos représentants Cfdt CENFE

**Nathalie HEYSEN, Sonia RUCKEBUSCH
Philippe DUBOIS, Christian MICHALSKI**